

Dans la troisième colonie, le bureau s'est assuré 70 000 acres de terre et en a déjà cédé aux immigrants 22 000. Au mois de septembre 1877, quand le curé alla s'établir au milieu de ces terres, il n'y avait que trois maisons ; quinze mois après il y en avait 68, et l'on comptait pour le printemps suivant sur 160 familles catholiques.

La quatrième colonie, celle d'Avoca, dans le comté de Murray, est à peine ouverte ; mais les combinaisons financières adoptées par l'évêque de Saint-Paul sont si favorables, qu'elles attirent un grand concours de demandes⁽¹⁾. Ce ne sont plus seulement des projets, mais bien des faits réalisés. Ils produisent un effet considérable sur l'opinion et partout, au Sud comme au Nord, les catholiques imitent des exemples si concluants. Des colonies sont déjà en voie de formation dans le Kansas et le Missouri. La congrégation des Pères du Saint-Esprit a commencé dans l'Arkansas une série de petites colonies catholiques, groupées en paroisses par nationalités. 80 000 acres de terre excellentes dans un climat analogue à celui du midi de l'Europe sont réservées aux colons d'origine française au prix de 2 à 6 dollars l'acre et avec les plus grandes facilités de paiement. Un prêtre, une église et une école forment le premier noyau de ces établissements pleins d'avenir. Les Bénédictins, fidèles aux grandes traditions de leur ordre, multiplient leurs monastères aux extrêmes confins de la civilisation, et partout l'abbaye est doublée d'une ferme qui sert d'abri et de modèle aux immigrants. Après avoir fondé dans ces conditions plusieurs monastères dans l'Indiana et l'Arkansas, ils viennent d'en établir un nouveau dans le territoire indien et y ont appelé un essaim de l'abbaye française de Pierre-qui-Vire. Leur grande fondation de Notre-Dame dans l'Indiana, avec son importante université, est consacrée déjà par le temps, et les grands résultats obtenus par elle montrent que la sève des

(1) Ici les terres sont acquises en bloc par le bureau de colonisation et revendues par lui aux immigrants à raison de 5 dollars l'acre, mais avec la faculté de paiements échelonnés. Soit une acquisition de 80 acres faite le 1^{er} janvier 1879, au prix de 400 dollars ; en entrant en possession, le colon peut payer seulement un an d'intérêt d'avance et moyennant des annuités septennales dont le total, intérêt à 7 0/0 et amortissement compris, s'élève à 537 dollars, il sera plein propriétaire. Les récoltes recueillies sur ces 80 acres sont assez riches pour lui permettre de se nourrir, lui et sa famille, et de payer son acquisition. Au bout des sept ans, la terre vaut au moins le double de son prix primitif.